

Montpellier, le 20 octobre 2009

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement
Du second degré publics, privés sous contrat,
D'enseignement agricole, de la défense
Madame la Directrice
Direction diocésaine de l'enseignement catholique
Messieurs les directeurs d'établissements
pénitentiaires

Service Départemental
de la Vie des Élèves

Affaire suivie par :
Maryline.larguier
Jean-Marc Inda
Téléphone :
04.67.91.52.54
04.67.91.52.40
Fax :
04.67.691.52.20

Mel :
Maryline.larguier@ac-montpellier.fr
Jean-marc.ind@ac-montpellier.fr

OBJET : Concours National de la Résistance et de la Déportation

REF : Note de service n°2009-072 du 29 mai 2009
BO n° 23 du 4 juin 2009

ANNEXES : 1 fiche d'anonymat
2 fiche inscription
3 calendrier

Inspection académique
de l'Hérault
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la note de service citée en référence qui fixe au mardi 23 mars 2010 la date des épreuves du Concours National de la Résistance et de la Déportation ouvert aux élèves des classes de lycée d'enseignement général, technologique, professionnel, agricole, aux lycées de la Défense, aux classes de troisième de collège ainsi qu'aux établissements français à l'étranger.

Pour le concours 2010, le jury national propose le thème suivant :

« L'appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle et son impact jusqu'en 1945 »

I- Le concours comporte six catégories de participation :

Première catégorie : classes de tous les lycées Rédaction d'un devoir individuel en classe portant sur le sujet académique Durée 3h00

Deuxième catégorie : classes de tous les lycées Réalisation d'un travail collectif portant sur le thème énoncé ci-dessus qui peut-être un mémoire, associé ou non à d'autres supports.

Troisième catégorie : classes de tous les lycées Réalisation d'un travail collectif exclusivement audiovisuel portant sur le thème annuel.

Quatrième catégorie : classes de troisième Rédaction d'un devoir individuel en classe portant sur le sujet académique Durée 2h00

Cinquième catégorie : classes de troisième Réalisation d'un travail collectif qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports portant sur le thème annuel.

Sixième catégorie : classes de troisième Réalisation d'un travail collectif exclusivement audiovisuel portant sur le thème annuel.

Pour tous les travaux collectifs, le jury national retiendra uniquement les productions réalisées par deux élèves au minimum.

II- Les conditions de réalisation

Il est recommandé aux enseignants d'aider leurs élèves à préparer l'épreuve, qu'elle soit individuelle ou collective.

Les épreuves des premières et quatrièmes catégories doivent être réalisées en classe, sous surveillance, dans les temps indiqués ci-dessus. Les candidats ne doivent disposer d'aucun document personnel pendant la composition. Les sujets choisis par le jury départemental à partir du thème national devront rester confidentiels jusqu'à la date de l'épreuve.

Pour les travaux collectifs de deuxième et cinquième catégorie, les candidats peuvent avoir recours à différents supports : dossier, cassette vidéo VHS, cassette audio, cédérom site internet. Ces travaux doivent obligatoirement ne pas dépasser le **format A3. Tous travaux dépassant ce format ne sera pas examiné par le jury départemental.**

Pour l'ensemble des travaux collectifs la durée des enregistrements audio et vidéo ne doit pas excéder 50 minutes.

III – Anonymat

Les épreuves de 1^{ère} et 4^{ème} catégorie doivent être réalisées par tous les élèves sur des copies d'examen identiques afin de respecter l'anonymat des candidats lors de la correction au niveau départemental et national.

Pour les travaux collectifs vous remplirez une page détachable (en annexe) que vous intégrerez au dossier en page de garde, aucune autre indication d'identité ne devra apparaître.

Pour les travaux audio vous remplirez également une page détachable que vous insèrerez dans une chemise plastique avec le support, aucune autre indication d'identité ne devra apparaître dans le support.

ATTENTION aux remerciements pour lesquels apparaissent souvent le nom des enseignants.

TOUT TRAVAIL NON OU MAL ANONYME NE SERA PAS CORRIGE.

IV- Envoi des travaux

Afin de faciliter la tâche du comité d'organisation et des membres du jury, l'attention des professeurs est appelée sur les points suivants :

- pour les travaux de groupe ou individuels, seront clairement indiqués sur un bordereau d'accompagnement ; le nom, le prénom, la classe ainsi que l'établissement des candidats et le nom du professeur responsable.

- pour les travaux individuels veillez à bien remplir l'entête de la copie.

Il est nécessaire d'effectuer une présélection des copies et des mémoires collectifs au niveau de l'établissement.

Seuls les travaux collectifs sélectionnés et les 10 meilleures copies seront adressés par l'établissement scolaire à l'Inspection Académique –Service Départemental de la Vie des Elèves le Mardi 30 Mars 2010.

V – La remise des prix

La remise des prix aux lauréats départementaux se fera à une date voisine du 7 mai 2010

VI- Modalités d'inscription

Dans la perspective d'une participation plus motivée des enseignants et des élèves, je vous demande de bien vouloir désigner, au sein de votre établissement, un coordonnateur, de préférence professeur d'histoire, qui sera le correspondant privilégié auprès de l'Inspection Académique et du Comité Départemental d'organisation du concours (circulation des documents d'information, conférence, débat), ainsi que du Centre Régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, place de la liberté à Castelnau le Lez où sur demande, pourront être organisées des visites pour des groupes d'élèves accompagnés de leurs professeurs.

L'enseignant coordonnateur sera également CORRECTEUR pour les travaux collectifs et individuels.

A cet effet, je vous fais parvenir la fiche d'inscription à retourner au Service Départemental de la Vie des Elèves, à l'attention de Maryline LARGUIER pour le **mercredi 9 décembre 2009** délai de rigueur. **Cette fiche vaut inscription.**

Je vous remercie de votre implication personnelle dans la mise en place de ce concours.

L'Inspecteur d'Académie,

Paul-Jacques GUIOT



ANNEXE 1

N° anonymat
N° jury

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ANONYMAT

Conformément à la circulaire départementale du 20 octobre 2009 la présente fiche devra **OBLIGATOIREMENT** accompagner les travaux collectifs (une fiche par devoir).

ETABLISSEMENT :

NOM de l'enseignant coordonnateur/correcteur :

Cochez la case correspondante aux travaux envoyés

2^{ème} Catégorie Lycée Mémoire

3^{ème} Catégorie Lycée Audio

5^{ème} Catégorie Collège Mémoire

6^{ème} Catégorie Collège Audio

Noms et prénoms des élèves	Classe(s)

ANNEXE 2

INSPECTION ACADEMIQUE DE L'HERAULT
Service Départemental de la Vie des Elèves

FICHE INSCRIPTION
CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION
SESSION 2010

**La présente fiche vaut inscription au concours pour les élèves et inscription
en tant que correcteur pour l'enseignant coordonnateur**

ETABLISSEMENT :

Nombre d'élèves participants au concours par classe et par catégories :

Je vous remercie d'indiquer vos coordonnées personnelles pour l'envoi des convocations

Professeur coordonnateur et correcteur

NOM – Prénom :

Fonction :

Adresse :

Tél :

Aurez-vous besoin de :

	oui	non	nombre
Copies examen			
Brouillons			

Fait à _____ le _____
Visa du Chef d'Etablissement

ANNEXE 3

INSPECTION ACADEMIQUE DE L'HERAULT
Service Départemental de la Vie des Elèves

CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION

ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

CALENDRIER

Mercredi 9 décembre 2009	Clôture des inscriptions
Lundi 8 mars 2010	Envoi dans les établissements du matériel (si demandé) + sujets
Mardi 23 mars 2010	Déroulement des épreuves écrites dans les établissements scolaires IMPERATIF Retour des travaux à l'Inspection Académique
Mardi 30 mars 2010 midi	
Mercredi 7 avril 2010	Correction au collège Joffre Montpellier
Date voisine du 7 mai 2010	Remise des prix au Conseil Général de Montpellier
Vendredi 7 mai 2010	Envoi des travaux sélectionnés au Ministère